

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le onzième (11e) jour de novembre 2025, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Éric Bouchard, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Luc Gervais, Madame Hélène Gilbert Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assiste également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-11-176

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2025
- 05 Adoption des états financiers au 31 octobre 2025
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Nomination des représentants officiels pour la bibliothèque municipale
- 08 Réfection de la toiture – station d'eau potable
- 09 Rapport d'élection
- 10 Membre remplaçant – comité consultatif d'urbanisme
- 11 Branchement aux services municipaux – 3715, chemin du Tour du Lac
- 12 Commandite – tournoi APBM
- 13 Renouvellement UMQ
- 14 Affaires diverses :
 - .1 Dépôt pour adoption du rapport financier 2024
 - .2 Technicienne en loisirs
 - .3 Demande de prolongement développement Gestion Jocelyn Trépanier
 - .4 Conseil municipal - attribution des rôles
 - .5 Abroger résolution Solifor
 - .6 Demande de l'Âge d'Or
 - .7 Budget bibliothèque pour l'année 2026
 - .8 Demande d'appui à la résolution 2025-10-148, Municipalité de Trois Rives
 - .9 Entériner le sondage Léger mis sur pied par la MRC de Mékinac

- 15 Questions :
16 Levée de la séance
- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025**
- 2025-11-177 Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2025**
- 2025-11-178 Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 octobre 2025 pour un montant 202 331.61 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en octobre pour un montant de 70900.08 \$. D'approuver les salaires nets versés en octobre pour un montant de 25 078.04 \$.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –
- 05 Adoption des états financiers au 31 octobre 2025**
- 2025-11-179 Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les états financiers au 31 octobre 2025. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 octobre 2025 !
- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –
- 06 Correspondance**
- .1 MAMH : proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – exercice financier 2026
- 07 Nomination des représentants officiels pour la bibliothèque municipale**
- 2025-11-180 Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et il est résolu que ce conseil nomme les représentants officiels de la bibliothèque municipale pour l'année 2026. Madame Diane Jacob, conseillère municipale à titre de représentante (répondante) et à titre de coordonnatrice, Madame Julie L'Heureux. Celles-ci pourront assister à l'assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO CQLM.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

08 Réfection de la toiture – station d'eau potable

2025-11-181

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu de confier les travaux de recouvrement de la toiture de l'usine de traitement de l'eau potable à la compagnie « Les toitures Robert Hamel enr. » pour la somme de 6965 \$, taxes en sus.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Rapport d'élection

Je, soussignée Denise Cossette, présidente d'élection, dépose le rapport relatif à l'élection générale du 2 novembre 2025.

Nous retrouvions 1262 électeurs sur la liste électorale après l'ajout des électeurs non domiciliés qui avaient fait une demande d'inscription. Lors de la période de révision, seulement une correction a été apportée à la liste.

23,7 % des électeurs inscrits (299 électeurs) se sont prévalu de leur droit de vote, dont 6,3 % par anticipation.

Deux personnes se sont présentées pour voter, alors qu'elles n'étaient pas inscrites à la liste électorale, donc n'ont pu exercer leur droit de vote.

Les dépenses se résument ainsi :

Matériel électoral :	975.56 \$
Bulletins de vote :	597.69 \$
Frais de poste	120.95 \$
Repas	270.00 \$
Salaire du personnel :	6 092.62 \$
Grand total....	8 056.82 \$

Aucun incident fâcheux n'est venu ternir le déroulement de l'élection.

Merci à tous les candidats pour la confiance exprimée envers le personnel électoral et merci au personnel électoral pour leur collaboration et le travail accompli à l'élection.

Denise Cossette, présidente d'élection

10 Membre remplaçant – comité consultatif d'urbanisme

2025-11-182

Proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu d'accepter la nomination de Mme Véronique Doucet comme membre substitut pour le comité consultatif d'urbanisme. Ce mandat se terminera en novembre 2027.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Branchement aux services municipaux – 3715, chemin du Tour du Lac

2025-11-183

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'accepter la demande de branchement aux services municipaux pour la propriété suivante : 3715, chemin du Tour du Lac. QUE les coûts reliés à ce branchement sont aux frais du propriétaire !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

12 Commandite – tournoi APBM

2025-11-184

Proposé par : M. Éric Bouchard

Et résolu de verser un montant de 75 \$ comme aide financière au tournoi APBM édition 2026 qui se déroulera à l'aréna de Saint-Tite.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Renouvellement UMQ

2025-11-185

Proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu de ne pas renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2026.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

14 Affaires diverses :

.1 Dépôt pour adoption du rapport financier 2024

2025-11-186

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'approuver les états financiers de l'année 2024 préparés par Raymond Chabot Grant Thornton de Granby.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.2 Technicienne en loisirs

2025-11-187

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu de nommer Mme Patricia Benoit au poste de technicienne en loisirs. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

- .3 Demande de prolongement développement Gestion Jocelyn Trépanier

2025-11-188

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que de travaux de voirie visant à desservir une partie d'un développement résidentiel situé dans les secteurs des rues Jeanne-D'Arc et Jean-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit déposer une résolution municipale confirmant l'engagement de la Municipalité à reprendre les infrastructures d'aqueduc et d'égout après la réception conforme des travaux, ainsi qu'une attestation que l'extension projetée n'est pas susceptible d'entraîner le dépassement des normes de rejet applicables à la station d'épuration municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite encadrer ce projet afin d'assurer la conformité réglementaire, la gestion adéquate des eaux pluviales et la protection des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Luc Gervais

Et il est résolu :

- .1 **D'autoriser**, sous réserve des conditions prévues à la présente résolution, le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que les travaux de voirie nécessaires pour desservir les rues Jeanne-D'Arc et Jean-Marie;
- .2 **D'autoriser** la réalisation desdits travaux **aux frais exclusifs du promoteur**, lesquels devront être exécutés conformément aux normes d'ingénierie reconnues et à toute réglementation municipale applicable;
- .3 **De confirmer** l'engagement de la Municipalité à **reprendre les infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et les assiettes de rues** une fois les travaux complétés et dûment **réceptionnés de manière conforme** par les services municipaux;
- .4 **De confirmer** que les normes de rejet applicables à la station d'épuration municipale ne sont pas susceptibles d'être dépassées;

- .5 **De conditionner l'autorisation** au respect des exigences suivantes :
- a) **La signature préalable d'une entente sur les travaux municipaux**, conformément au règlement 306-2023;
 - b) **Le dépôt ou l'obtention de toutes autorisations requises** du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
 - c) Que le promoteur **conçoive, réalise et finance un système d'égout pluvial distinct**, complet et conforme aux normes applicables, **desservant adéquatement l'ensemble du projet**, lequel devra être intégré aux plans d'ingénierie et **constitue une condition préalable** à toute autorisation des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi qu'à la signature de l'entente sur les travaux municipaux;
 - d) **Le respect intégral** de tous les règlements municipaux en vigueur.
- .6 **De préciser** que l'autorisation du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire est **strictement conditionnelle** à la mise en place d'un système d'égout pluvial conforme, cette exigence constituant un **élément essentiel et non négociable** du présent projet;
- .7 **De rappeler** que la présente autorisation **ne dispense en aucune façon** le promoteur de l'obligation de se conformer à toutes lois, normes, règlements ou exigences édictés par toute autorité compétente.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.4 Conseil municipal - attribution des rôles

2025-11-189

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Il est résolu de spécifier les tâches dédiées à chaque membre du conseil municipal :

M. Michel Tremblay, maire : Régie des incendies, finances et administration, ressources humaines

Monsieur Éric Bouchard, conseiller siège n°1 : Travaux publics et infrastructures, corporation de développement, environnement

Madame Isabelle Clément, conseillère siège n° 2 : Environnement, communications et comité des subventions

Madame Diane Jacob, conseillère siège n° 3 : OMH, Loisirs, urbanisme (ccu), corporation de développement, bibliothèque

Monsieur Luc Gervais, conseiller siège n° 4 : Régie des incendies, finances et administration, ressources humaines

Madame Helene Gilbert, conseillère siège n° 5 : Régie des incendies, Loisirs, finances et administration, urbanisme (ccu), ressources humaines

Monsieur Yvan Bordeleau, conseiller siège n° 6 : Travaux publics et infrastructures, corporation de développement et environnement

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.5 Abroger résolution Solifor

2025-11-190

RÉSOLUTION — Abrogation de la résolution numéro 2025-08-137 – Entretien du chemin Val-Notre-Dame (Demande Solifor)

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2025-08-137, adoptée lors de la séance ordinaire du 12 août 2025, le conseil municipal autorisait la réalisation de travaux d'entretien et de remise en état d'une portion du chemin Val Notre-Dame, conformément à une demande formulée par l'entreprise Solifor;

ATTENDU QU'après analyse plus approfondie du dossier, il a été constaté que la demande de Solifor vise en réalité la création ou le réaménagement d'un nouveau chemin forestier, plutôt que l'entretien d'une voie existante;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires riverains situés le long de cette voie de circulation ont exprimé leur opposition au prolongement ou à l'aménagement du chemin;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour l'aménagement de la voie de circulation apparaissent disproportionnés au regard de l'usage prévu, lequel demeure limité à des fins d'exploitation forestière et d'accès acéricole;

ATTENDU QUE selon la nature des travaux envisagés, le tonnage maximal permis sur le pont situé en amont du secteur constitue une contrainte technique majeure pour le passage de la machinerie lourde requise;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge, dans ces circonstances, inopportun de maintenir la résolution initiale, considérant les impacts techniques, financiers et d'acceptabilité sociale liés au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Bordeleau

ET RÉSOLU :

1. D'abroger la résolution numéro 2025-08-137, adoptée lors de la séance du 12 août 2025, relative à la demande de Solifor concernant l'entretien du chemin Val-Notre-Dame;
2. De préciser que cette abrogation repose sur les motifs suivants :
 - o la demande vise la création d'un nouveau chemin plutôt que l'entretien d'une voie existante;
 - o l'opposition des propriétaires riverains au prolongement de cette voie;
 - o les coûts jugés non raisonnables au regard de l'usage prévu;
 - o la contrainte technique liée au tonnage maximal du pont en amont;
3. De transmettre copie de la présente résolution à Solifor ainsi qu'à tout intervenant concerné, pour information et suivi.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.6 Demande de l'Âge d'Or

2025-11-191

Proposé par : Mme Isabelle Clément

D'accorder une aide financière de 300 \$ au Club de l'Âge d'Or de Hérouxville pour la préparation de leur traditionnel dîner de Noël.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.7 Budget bibliothèque pour l'année 2026

2025-11-192

Proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu d'accepter la demande budgétaire pour l'année 2026 de la bibliothèque municipale « La Source » au montant de 3 500\$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.8 Demande d'appui à la résolution 2025-10-148, Municipalité de Trois Rives

2025-11-193

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville se joigne aux autres municipalités du Québec pour demander au gouvernement du Québec, de donner suite à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, et de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

- .9 Entériner le sondage Léger mis sur pied par la MRC de Mékinac

2025-11-194

CONSIDÉRANT le sondage mené par la firme Léger sur le territoire de la MRC de Mékinac en lien avec le projet de TES Canada et son acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du sondage sont sans équivoque et démontrent que la majorité de la population demeure contre le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément
Et il est résolu :

QUE ce conseil appuie les résultats obtenus en respect de la volonté des citoyens qui se sont exprimés par ce sondage contre le projet de TES Canada.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

15 Questions :

- .1 L'onglet « finance » sur le site internet n'est pas à jour
- .2 Comité de la Saint-Jean
- .3 Le dossier « Telus » pour cellulaires
- .4 Demande de subvention, bal des finissants de l'école secondaire Paul Le-Jeune
- .5 Projet de développement « Gestion Jocelyn Trépanier »
- .6 Travaux route Paquin
- .7 Déneigement « BMK »

16 Levée de la séance

2025-11-195

Proposé par : Mme Helene Gilbert
QUE la séance soit levée à 19h59.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

